



GCVN SERIE X VERSIONS BROSSE + SPATULE (TOUTES TEINTES)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Numéro de référence: POLYP001.8

Date d'émission: 04/06/2020 Date de révision: 05/01/2022 Remplace la version de: 24/01/2020 Version: 2.2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: GCVN SERIE X VERSIONS BROSSE + SPATULE (TOUTES TEINTES)
UFI	: 0K00-90HX-Q00F-TGEV
Code du produit	: GCVN X-VB + X-VS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation industrielle
Utilisation de la substance/mélange	: Gelcoat pour revêtement thermodurcissable renforcé verre.

Titre	Descripteurs d'utilisation
Utilisations dans les revêtements (Réf. SE: ES - TR)	SU22, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC10, PROC11, ERC8e, ESVOG SPERC 8.3b.v1

Texte complet des descripteurs d'utilisation: voir rubrique 16

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

POLYPROCESS
303 Allée des Cantines PA des Cantines
33127 Saint Jean D'Illac
FRANCE
T +33(0)557977780 - F +33(0)557977781
fds@polyprocess.fr - www.polyprocess.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, catégorie 3

H226

GCVN SERIE X VERSIONS BROSSE + SPATULE (TOUTES TEINTES)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 4	H332
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Toxicité pour la reproduction, catégorie 2	H361d
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires	H335
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 1	H372
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3	H412

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Liquide et vapeurs inflammables. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



Mention d'avertissement (CLP)

: Danger

Contient

: styrène

Mentions de danger (CLP)

: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 - Nocif par inhalation.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
H361d - Susceptible de nuire au fœtus.
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes (sens de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (CLP) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
Phrases EUH : EUH208 - Contient cobalt. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Contains no PBT/vPvB substances $\geq 0.1\%$ assessed in accordance with REACH Annex XIII

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

GCVN SERIE X VERSIONS BROSSE + SPATULE (TOUTES TEINTES)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
styrène substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (AT, BE, BG, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, LT, LV, PL, PT, RO, SE, SI, SK)	N° CAS: 100-42-5 N° CE: 202-851-5 N° Index: 601-026-00-0 N° REACH: 01-2119457861-32	38-43	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (par inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Repr. 2, H361d STOT SE 3, H335 STOT RE 1, H372 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412
Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt	N° CAS: 136-52-7 N° CE: 205-250-6 N° REACH: 01-2119524678-29	<0.3	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Repr. 1B, H360F Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols. Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin. En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyez les chaussures à fond avant réutilisation.
Premiers soins après contact oculaire	: Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête en dessous des hanches pour prévenir l'aspiration. En cas de perte de conscience, mettre la victime en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires. Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Irritation de la peau. Rougeurs.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation des yeux. rougeur, démangeaisons, larmes.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

GCVN SERIE X VERSIONS BROSSE + SPATULE (TOUTES TEINTES)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- | | |
|------------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : Mousse, poudre, CO2. Eau pulvérisée. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait disperser et répandre le feu. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | |
|---|--|
| Danger d'incendie | : Liquide et vapeurs inflammables. |
| Danger d'explosion | : Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. |
| Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie | : Dégagement possible de fumées toxiques. |

5.3. Conseils aux pompiers

- | | |
|------------------------------|--|
| Protection en cas d'incendie | : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant. |
|------------------------------|--|

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- | | |
|--------------------------|---|
| Équipement de protection | : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. |
| Procédures d'urgence | : En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Ventiler la zone de déversement. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Porter un équipement de protection adéquat. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. |

6.1.2. Pour les secouristes

- | | |
|--------------------------|--|
| Équipement de protection | : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". |
|--------------------------|--|

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- | | |
|-----------------------|--|
| Procédés de nettoyage | : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Recueillir le reliquat à l'aide d'une matière absorbante non combustible. Sable. Terre de diatomée.
Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. |
| Autres informations | : Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. |

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

GCVN SERIE X VERSIONS BROSSE + SPATULE (TOUTES TEINTES)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mise à la terre des installations de transfert. Les conteneurs doivent être correctement mis à la terre avant le transfert. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vapoter. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Ne pas respirer les poussières, vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à une température ne dépassant pas 30°C. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vapoter.
- Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- Lieu de stockage : Protéger de la chaleur.
- Prescriptions particulières concernant l'emballage : Stocker dans un récipient fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

styène (100-42-5)	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Styrène
VME (OEL TWA)	100 mg/m ³
VME (OEL TWA) [ppm]	23,3 ppm
VLE (OEL C/STEL)	200 mg/m ³
VLE (OEL C/STEL) [ppm]	46,6 ppm
Remarque	Valeurs réglementaires contraignantes; risque de pénétration percutanée; Ces valeurs sont assorties de la mention "bruit" indiquant la possibilité d'une atteinte auditive en cas de co-exposition au bruit.
Référence réglementaire	Article R4412-149 du Code du travail (réf.: INRS ED 984, 2016; Décret n° 2019-1487; Décret n° 2020-1546; Décret n°2021-434)

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

GCVN SERIE X VERSIONS BROSSE + SPATULE (TOUTES TEINTES)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Ventilation, équipements électriques et éclairage antidéflagrants. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Porter une protection oculaire, y compris des lunettes ou un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes. Lunettes de sécurité avec protection latérales, conforme à la norme EN 166. Ne pas utiliser de lentilles de contact

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Bottes/chaussures de sécurité antistatiques. Utiliser un vêtement de protection résistant aux produits chimiques. Porter des vêtements résistants au feu/aux flammes/ignifuges. Vêtements antistatiques

Protection des mains:

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés selon EN374) et donner une formation de base aux employés. Matières des gants : Néoprène, Nitriles, Viton ou polyalcool vinylique. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique

Protection des mains					
Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
	Viton	6 (> 480 minutes)	>0.4		EN ISO 374
	Caoutchouc néoprène (HNBR)	5 (> 240 minutes)	>0.35		EN ISO 374
	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	>0.35		EN ISO 374

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Eviter de respirer les vapeurs ou brouillard. Utiliser des mesures techniques pour garder les expositions en-dessous des VLEP ou DNEL. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. En cas d'absence de protection collective / en cas de probabilité de dépassement des limites d'exposition professionnelle, porter un appareil respiratoire approprié. Appareil de protection respiratoire filtrant anti-gaz à cartouche spécifique. Filtre à gaz type A2

Protection des voies respiratoires			
Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Masque à gaz	Type A - Composés organiques à point d'ébullition élevé (>65°C)	Protection contre les vapeurs	EN 14387

GCVN SERIE X VERSIONS BROSSE + SPATULE (TOUTES TEINTES)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas contaminer les eaux souterraines et de surface.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: blanc. Bleu(e). brun. Gris(e). Incolore. Jaune. Noire. rose. rouge. Vert. Violet. orange.
Apparence	: Liquide visqueux.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: 145 °C Ces valeurs de référence sont celles du styrène
Inflammabilité	: Non applicable
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Lower explosion limit	: Pas disponible
Upper explosion limit	: Pas disponible
Point d'éclair	: 32 °C Ces valeurs de référence sont celles du styrène
Température d'auto-inflammation	: 490 °C Ces valeurs de référence sont celles du styrène
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Viscosité, dynamique	: 35000 – 600000 mPa·s
Solubilité	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: < 110 kPa
Pression de vapeur à 50 °C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: 1,1 – 1,32
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

GCVN SERIE X VERSIONS BROSSE + SPATULE (TOUTES TEINTES)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Nocif par inhalation.

GCVN SERIE X VERSIONS BROSSE + SPATULE (TOUTES TEINTES)

ETA CLP (poussières, brouillard)	3,634 mg/l/4h
styrène (100-42-5)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 orale	> 6000 mg/kg de poids corporel Animal: hamster, Syrian, Animal sex: male
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	10 – 20 mg/l
Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt (136-52-7)	
DL50 orale rat	3129 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 425 (Acute Oral Toxicity: Up-and-Down Procedure), 95% CL: 1750 - 5000
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Susceptible de nuire au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires.

styrène (100-42-5)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque avéré d'effets graves pour les organes (sens de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

styrène (100-42-5)

LOAEL (oral, rat, 90 jours)	2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat
LOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	0,21 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat
NOAEL (subchronique, oral, animal/mâle, 90 jours)	10 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: male
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes (sens de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration	: Non classé
-----------------------	--------------

GCVN SERIE X VERSIONS BROSSE + SPATULE (TOUTES TEINTES)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

styène (100-42-5)

CL50 - Poisson [1]	1 – 10 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	1 – 10 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	4,9 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 96h - Algues [1]	6,3 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
LOEC (chronique)	2,06 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	1,01 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

styène (100-42-5)

Tension superficielle	34 mN/m
-----------------------	---------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

GCVN SERIE X VERSIONS BROSSE + SPATULE (TOUTES TEINTES)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
UN 1866	UN 1866	UN 1866	UN 1866	UN 1866
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
RÉSINE EN SOLUTION	RÉSINE EN SOLUTION	Resin solution	RÉSINE EN SOLUTION	RÉSINE EN SOLUTION
Description document de transport				
UN 1866 RÉSINE EN SOLUTION, 3, III, (D/E)	UN 1866 RÉSINE EN SOLUTION, 3, III	UN 1866 Resin solution, 3, III	UN 1866 RÉSINE EN SOLUTION, 3, III	UN 1866 RÉSINE EN SOLUTION, 3, III
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
3	3	3	3	3
				
14.4. Groupe d'emballage				
III	III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

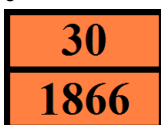
Transport par voie terrestre

Catégorie de transport (ADR)

: 3

Panneaux oranges

:



Code de restriction en tunnels (ADR)

: D/E

Transport maritime

Point d'éclair (IMDG)

:

Propriétés et observations (IMDG)

: Miscibility with water depends upon the composition.

Transport aérien

Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale

Nombre de cônes/feux bleus (ADN)

: 0

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

GCVN SERIE X VERSIONS BROSSE + SPATULE (TOUTES TEINTES)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)		
Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
3.	styrène	Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008
3(a)	GCVN SERIE X VERSIONS BROSSE + SPATULE (TOUTES TEINTES) ; styrène	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F
3(b)	GCVN SERIE X VERSIONS BROSSE + SPATULE (TOUTES TEINTES) ; styrène	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10
40.	styrène	Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n° 1272/2008.

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Contains no substance subject to Regulation (EC) 273/2004 of the European Parliament and of the Council of 11 February 2004 on the manufacture and the placing on market of certain substances used in the illicit manufacture of narcotic drugs and psychotropic substances.

15.1.2. Directives nationales

France	
Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 66	Rhinites et asthmes professionnels

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange:

styrène

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Remplace la fiche	Modifié	

GCVN SERIE X VERSIONS BROSSE + SPATULE (TOUTES TEINTES)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Indications de changement

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Date de révision	Modifié	

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
EUH208	Contient cobalt. Peut produire une réaction allergique.
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H360F	Peut nuire à la fertilité.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires

Texte complet des descripteurs d'utilisation

ERC8e	Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
ESVOC SPERC 8.3b.v1	Uses in Coatings: Professional (SU22)
PROC10	Application au rouleau ou au pinceau
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
PROC3	Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC4	Production chimique où il y a possibilité d'exposition
PROC5	Mélange dans des processus par lots

GCVN SERIE X VERSIONS BROSSE + SPATULE (TOUTES TEINTES)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Texte complet des descripteurs d'utilisation	
PROC8a	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

GCVN SERIE X VERSIONS BROSSE + SPATULE (TOUTES TEINTES)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Annexe à la fiche de données de sécurité

Scénario(s) d'exposition du produit	
Type de SE	Titre SE
Travailleur	Utilisation de résines / mélanges de résines – Utilisation commerciale

GCVN SERIE X VERSIONS BROSSE + SPATULE (TOUTES TEINTES)

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

Numéro de référence: POLYP001.8 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

1. Scénario d'exposition ES - TR

Utilisation de résines / mélanges de résines – Utilisation commerciale

Réf. SE: ES - TR
Type de SE: Travailleur
Version: 1.0
Date de révision: 19/11/2019

2. Conditions opératoires et mesures de maîtrise des risques

2.1. Sous-scénario contrôlant l'exposition des travailleurs (PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC10, PROC11) (Concentration: ≤ 100%;Durée: ≤ 8h/jour)

PROC3	Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC4	Production chimique où il y a possibilité d'exposition
PROC5	Mélange dans des processus par lots
PROC8a	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC10	Application au rouleau ou au pinceau
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Propriétés du produit

Forme physique du produit	Liquide
Concentration de la substance dans le produit	≤ 50 %

Conditions opératoires

Quantités utilisées	Quantité journalière par site	≤ 483 t/j
Fréquence et durée de l'utilisation	Couvre une fréquence jusqu'à: 5 jours par semaine	
	Couvre une période d'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication différente)	
	Eviter l'utilisation pendant plus de 4 heures	PROC11
	Eviter l'utilisation pendant plus d'une heure	PROC8a

Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures techniques pour contrôler la dispersion de la source vers le travailleur	Assurer un bon niveau de ventilation contrôlée (5 à 10 renouvellements d'air par heure)	
Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Eliminer les déchets ou sacs/récipients usagés conformément aux réglementations locales	
	Utiliser des pompes à réservoir ou vider soigneusement le récipient.	PROC5
	Après utilisation bien fermer le couvercle	PROC5
	Tenir à l'écart les personnes non concernées par l'opération de travail.	PROC11

GCVN SERIE X VERSIONS BROSSE + SPATULE (TOUTES TEINTES)

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

Numéro de référence: POLYP001.8 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

Mesures de gestion des risques		
Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Utiliser des brosses et rouleaux à longs manches si possible	PROC10
	Porter des gants appropriés (testés selon EN 374) et une protection oculaire	
	Porter un appareil de protection respiratoire conformément aux dispositions de la norme EN 140	PROC4, PROC5, PROC10, PROC11
	Utiliser une protection oculaire appropriée	
	Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"	

2.2. Sous-scénario contrôlant l'exposition de l'environnement (ERC8e, ESVOC SPERC 8.3b.v1)

ERC8e	Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
ESVOC SPERC 8.3b.v1	Uses in Coatings: Professional (SU22)

Propriétés du produit	
Forme physique du produit	Liquide
Concentration de la substance dans le produit	≤ 50 %

Conditions opératoires		
Quantités utilisées	Quantité journalière par site	≤ 483 t/j
Fréquence et durée de l'utilisation	Rejet continu	< 300 jours/an

Mesures de gestion des risques		
Conditions et mesures techniques sur site pour réduire ou limiter les rejets, les émissions dans l'air ou le sol	Assurer une efficacité d'élimination des eaux usées sur site de (%):	≈ 91,9
	S'assurer que toute l'eau usée est recueillie et traitée via une station d'épuration	
Mesures organisationnelles afin de prévenir/limiter les rejets du site	Eviter le rejet dans l'environnement en conformité avec la réglementation	

3. Informations concernant l'exposition et référence à sa source

3.1. Santé

Information concernant le sous-scénario	
2.1	Données issues des valeurs d'exposition du Styène.

Long terme - effets systémiques	
DNEL	Inhalation: Cutané:

GCVN SERIE X VERSIONS BROSSE + SPATULE (TOUTES TEINTES)

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

Numéro de référence: POLYP001.8 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

Long terme - effets systémiques						
Sous-scénario	Exposition par inhalation	RCR	Exposition cutanée	RCR	Total RCR	Méthode d'évaluation
PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC10, PROC11 (Concentration: ≤ 100%,Durée: ≤ 8h/jour)	≈ 85 mg/kg de poids corporel/jour	≈ 0,5	≈ 406 mg/kg de poids corporel/jour	≈ 0,0092	≈ 0,509	Inhalation: EASY TRA v4.1 Cutané: EASY TRA v4.1

3.2. Environnement

Information concernant le sous-scénario	
2.2	Données issues des valeurs d'exposition du Styène.

Exposition de l'environnement	Unité	Estimation de l'exposition	PNEC	RCR	Méthode d'évaluation
Eau douce		≈ 0,028		≈ 0,016	EASY TRA v4.1
Eau de mer		≈ 0,014		≈ 0,003	EASY TRA v4.1
Sédiments d'eau douce		≈ 0,614		≈ 0,016	EASY TRA v4.1
Sédiments marins		≈ 0,307		≈ 0,003	EASY TRA v4.1
Sol		≈ 0,2		≈ 0,12	EASY TRA v4.1

4. Guide pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites du SE

4.1. Santé

Guide - Santé	Assurer une ventilation adaptée. Porter des gants appropriés (testés selon EN 374) et une protection oculaire
---------------	---

4.2. Environnement

Guide - Environnement	S'assurer que toute l'eau usée est recueillie et traitée via une station d'épuration
-----------------------	--

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de l'évaluation de la sécurité chimique REACH

Autres conseils de bonne pratique	Formation du personnel sur les bonnes pratiques. Suppose qu'une bonne norme d'hygiène de travail est respectée
-----------------------------------	--